

## **Le service social au lycée Jules Garnier,**

**Mme DARRASSE THIVET**  
est présente dans l'établissement :

**Le lundi, jeudi (Sauf 1<sup>er</sup> jeudi du mois)  
et vendredi de 7 à 11 h  
le mardi et mercredi de 13 à 16 h**

Son bureau est situé à l'infirmerie.

Elle est joignable au 24.35.68 ou par courriel : maryvonne.thivet@ac-noumea.nc

Vous pouvez vous présenter directement au lycée lors de ses permanences ou, si vous le souhaitez, vous pouvez l'appeler pour prendre un rendez vous.

**Son rôle** au sein de l'établissement est de tout mettre en œuvre pour **faciliter la scolarisation** de vos enfants.

### **Les entretiens sont confidentiels.**

Elle reçoit les lycéens, leurs parents et elle travaille en lien avec les professionnels du lycée ainsi qu'avec des partenaires extérieurs (Service des bourses, CAFAT, DPASS, Service judiciaire, CCAS, APE ....).

N'hésitez pas à la contacter pour une information, un conseil, une aide, un accompagnement. Si besoin est, et si votre questionnement n'entre pas dans ses prérogatives, elle pourra vous orienter vers les personnes qui pourront répondre à votre demande.

L'assistante sociale instruit les dossiers d'aide financière du fond social lycéen. Ce fond permet de soutenir les familles en difficulté pour tout ce qui touche au scolaire (fournitures et de matériels divers, transports, cantine...).

**ATTENTION** : Pour toute demande sur le fond social, les parents doivent fournir leurs justificatifs de revenus (salaire, pension, allocations familiales...) et de charges (montant du loyer, des factures d'eau, d'électricité, des crédits...) La présentation de ces divers documents est obligatoire pour que le dossier puisse être étudié. Les aides financières étant soumises à plafond de ressources.

L'assistante sociale peut être amenée à vous contacter pour évoquer des difficultés que pourraient rencontrer votre enfant. Il s'agira alors de rechercher avec vous des solutions pour que la situation s'améliore et pour qu'il poursuive sa scolarité dans de bonnes conditions.